



Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Hôtel de Ville - CS 10 147 - 37 501 CHINON Cedex

☎ 02 47 93 53 15 - Email : transports@ville-chinon.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 AOUT 2024

Le mercredi 28 août 2024, à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais, légalement convoqué le 18 juin 2024 s'est réuni, dans les locaux de la Mairie de CHINON, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

PRESENTS :

BOURGUEIL
CONTINVOIR
LA CHAPELLE/LOIRE
RESTIGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHINON VIENNE ET LOIRE

M. GASNIER Thierry
Mme GRANDEMANGE Sylviane
Mme MUREAU Nicole
Mme PICHET Jeannette
Mme BOUCHET Sylvie
Mme DANTIC Marina
Mme FAUVY Béatrice
Mme HENRY Francine
Mme LAMBERT Christelle
Mme LARGEAU Sylvie
M. BIDET Eric
M. MOUTARDIER Denis

Sous Présidence de CHINON

le 03/09/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAINNE VALLEE DE L'INDRE

M. MORISOT Jean-Michel

ABSENTS :

Communes de COTEAUX/LOIRE et GIZEUX
Communes de BENAIS et ST-NICOLAS (Excusées)

A DONNE PROCURATION :

NEANT

ONT ASSISTE EGALEMENT :

Mme CAMILLE Nadège
Mme BERNARD Angélique

PRESIDENT DE SEANCE :

M. MOUTARDIER Denis

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MORISOT Jean-Michel

2024/017

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	13
Votes Pour	13
Votes Contre	0
Abstentions	0

Si la reprise d'un Compte Epargne Temps donne lieu à une compensation financière de la part de la collectivité d'origine, elle suppose, également, pour la collectivité d'accueil, de devoir constituer une provision afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés.

Compte tenu de ces éléments,

Afin de permettre le recouvrement du montant de l'indemnisation mais également d'anticiper toute éventuelle demande de remboursement ;

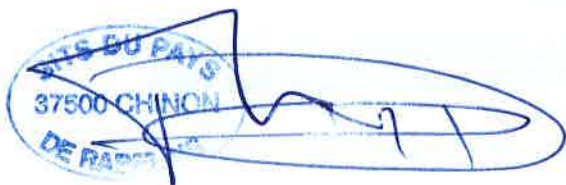
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE la décision modificative suivante :**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
			DEPENSES	RECETTES
68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	1.000 €	
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		1.000 €
		TOTAUX	1.000 €	1.000 €

Pour extrait conforme,

Le Président,
Denis MOUTARDIER.



Certifié exécutoire,

Compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le 02/09/2024
- la publication le 02/09/2024

Fait à CHINON, le 02/09/2024

Le Président,
Denis MOUTARDIER

